

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 232

présenté par
M. Djebbari

ARTICLE 2 QUATER

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« les informations qu'ils »

les mots :

« quelles informations ils ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.